

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Argent 467 Bled ou meddel quarante quatre De plus une gratification de quatre quart de la ville de Lausanne 8 point de vin et huit pour le noind

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

De la Caisse Communale

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Au Planches du Mont.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Hameau du Mont

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Vinée, Planches, Petit-Mont, et grand Mont. Portion de la Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Du Mont

d. District

Lausanne

e. Canton

Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Quart d'heure pour les Maisons les plus éloignées

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Fermes ou Maisons éloignées, Chalet aux Bœufs, Buchettes, la Margeolatte, la grand Gaille.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Quart d'heure à la Ronde

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Chalet du Bœuf 2. Buchettes 1. Margeolatte 3. grand Gaille 1. aux Planches 38

242 *HT.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

Cugy, Morens, Epalinges Romand

b. Leurs distances réciproques.

Demi heure, une heure, une heure, un, heure

I I

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

*La Prière, La lecture, la Religion, L'écriture
L'arithmétique, et le Chant Sacré*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*Toute l'année
Elle dure Six heures par jour*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Le Testament, le Petit Catechisme Dosterval,
et les Baumes*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

*C'est au Citoyen Surtout avec les Préposes
de la Commune qui en ont l'inspection, à en juger*

9°. Durée de l'école chaque jour?

Six heures

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

*Les plus avancés Sont réunis, et ainsi de même
Selon la portée de Chacun de manière que chaque
Classe est occupée pendant que je fait l'école, par*

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*La Municipalité de Lausanne, d'après l'examen
du Pasteur et Sur la nomination*

b. D'où est-il?

Du Mont

c. Son nom

Jean Pierre Rouge

(1)

(3)

d. Son Age.

Trente deux ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Trois,

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Quatorze ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Aux écoles de Charité de Lausanne
Comme Stève Régent
Fonctionne à l'Eglise*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

22 garçons et 23 filles

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

*Tous
Les plus jeunes S seulement, les autres
en service, ou occupés chez leurs Pères*

I V

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

*Environ 30 Toises pour Chencière et jardins,
et environ 60 toises pour Plantages*

b. Quelle en est la valeur?

7 francs par année

c. Source des revenus.

La Commune

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les non Bourgeois payent 3 francs par année

15°. Bâtiment de l'école.

Bon.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Bon.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Une Chambre pour l'école, et un Logement
pour le Régent, et une Chambre à reverrer*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

243

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

En argent 46 francs, en mout 40 quarterons et une gratification de Lausanne de 6 francs et 8 francs en place de bois;

C'est la caisse de la commune qui paye Point

Il n'y en a point

Point que la chenevière et jardin et plantage indiqué

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

244 J.H.
École pour les filles,

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

à Pully

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence, ressort-il?

Killy

Pully

d. District

de Lausanne

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

L'ameau, sous le Nom de Port de Pully est à six minutes éloigné de l'école, comprend 15 Maisons, qui procurent 6-filles à l'école actuelle

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les fermes du premier quart d'heure, sous le nom de Maulins, de la Landolle, de maisons de Renny, Noiaz, Perrardelles, Périaputay & Molliance, forment deux maisons - procurant 9 filles cette année.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le second quart d'heure ne comprend qu'une maison qui procure 3 filles au-delà de l'école. Les fermes sous le Nom de Mont de Pully

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

comprendent 9 Maisons, les quelles se trouvent à une lieue (& plus) éloignées de l'école, n'ont voyent leurs filles aux écoles qu'à la proche d'être reçues à la participation de la St. Cène - les instruisant jusqu'à cette époque chacun dans sa maison. Il y en a cependant qui les envoient quelques fois à des écoles plus à portée, comme à Delmont &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?